

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	42	42 + 5 pouvoirs

Date de convocation 28 octobre 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Chaumont sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, GARAT Cédric, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, SOLTYSIAK Régis, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHASSEIGNE Didier, FEVEZ Clément, FOURES Sylvain, GROSS Patrick, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PINET Julien, THILL Angélique, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, JACQUET Clarisse pouvoir donné à AUBRY Martine, MOREL Mireille pouvoir donné à BIGUINET Josiane, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur WEISS Christian a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026/2030 avec la CAF
N° de délibération : DE_2025_103

VU le Code de l'action sociale des familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DE_2022_080 autorisant la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF courant jusqu'au 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du déploiement du Service Public Petite Enfance, la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne peut s'appuyer sur la CTG pour exercer ses compétences d'Autorité Organisatrice de la Petite Enfance,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne et la CAF ont des objectifs conjoints :

En matière de réponse aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leur famille

En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires

En matière de soutien des parents dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services

CONSIDERANT que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la Communauté de Communes à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention définissant les modalités et les engagements réciproques de la CTG,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de la Meuse, et tous documents s'y afférent.
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente